

Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort



NATURA 2000 : Le mot du président

C'est l'identification des territoires et des milieux qui présente un caractère exceptionnel.

En se promenant, nous pouvons découvrir les richesses pleines de diversités de notre territoire.

L'adhésion à la démarche Natura 2000 nous permet de nous sensibiliser sur la protection de notre territoire; sachant que celle-ci est basée sur le volontariat et non sur l'obligation.

Néanmoins, l'identification de ces biotopes ne doit pas figer notre territoire de façon à ne pas créer des sanctuaires.

En parcourant ce document, il nous faudra trouver un juste compromis entre les préoccupations économiques et le maintien de ces zones.

Etienne de Saporta et Sylvain Pascaud,
présidents des comités de pilotage des sites
«Massifs forestiers
et rivières du Pays-Fort» et
«Coteaux calcaires du
Sancerrois»

Sonneur à ventre jaune



Ecrevisse à pattes blanches



Drosera à feuilles rondes



Fiche d'identité

**Au sein du Pays
Sancerre-Sologne**

Une surface de 3 104 hectares
dont 1 500 représentés par
9 habitats d'intérêt européen
(ruisseaux, forêts de hêtre,
tourbières)

8 espèces d'intérêt européen
dont Sonneur à ventre jaune,
Écrevisse à pattes blanches,
Chabot, Grand Murin

20 communes concernées :
Allogny, Achères, La Chapelotte,
Ennordres, Henrichemont, Humbli-
gny, Ivoy-le-Pré, Jars, Menetou-
Salon, Méry-ès-bois, Morogues,
Neuilly-en-Sancerre, Le Noyer,
Oizon, Parassy, Saint-Eloi-de-Gy,
Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-
Palais, Sens-Beaujeu, Villegnon

En savoir plus sur les périmètres concernés

Les cartographies sont
disponibles sur les sites internet

de la DREAL Centre :
[www.centre.developpement-
durable.gouv.fr/](http://www.centre.developpement-
durable.gouv.fr/)

du Conservatoire du Centre :
www.cen-centre.org

ou encore dans les
mairies concernées.

Du constat...

Des espèces et des habitats remarquables

Les caractéristiques géologiques, climatiques et sociales du Pays-Fort ont permis la présence d'habitats naturels et d'espèces reconnus d'intérêt européen qui ont justifié son classement au titre de Natura 2000.

Les hêtraies se développent sur différents substrats mais toujours en climat humide. Le hêtre y est accompagné de chênes et parfois d'alisiers sur les sols les plus caillouteux. C'est l'habitat de prédilection des sonneurs à ventre jaunes et de nombreuses chauves-souris.

Les tourbières et landes humides se retrouvent en imbrication étroite autour de dépressions et de zones de suintement. Ces milieux abritent la bruyère à quatre angle, les Droseras ou encore les sphaignes et servent d'habitat à des libellules, telle la cordulie à corps fin.

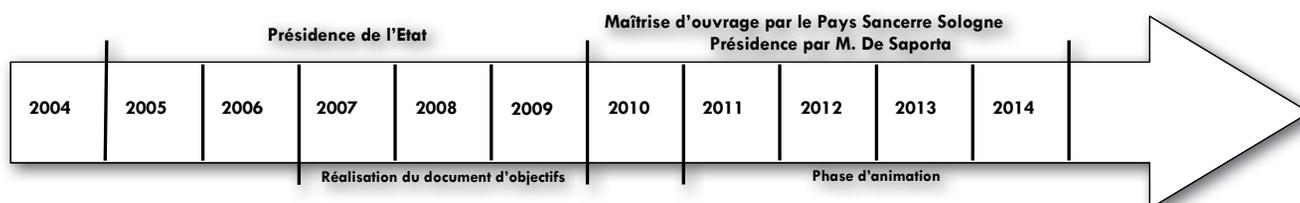
Les rivières du Pays Fort sont riches et recèlent deux espèces piscicoles rares, le chabot et la lamproie de Planer. Sur certaines portions, on trouve également l'écrevisse à pattes blanches, espèce très sensible à la destruction de son habitat et à l'introduction d'écrevisses exotiques.

Les gîtes à chauves-souris se situent dans des bâtiments du site ou à proximité. En hibernation ou en période de mise bas, les chauves-souris usent de différents sites et de territoires de chasse proches. La diversité et la connectivité des milieux sont les plus attractives pour ces mammifères.

Bien d'autres richesses se cachent sur le territoire du Pays-Fort et chacun peut, au gré de ses cheminements, partir à leurs découvertes et participer à leur protection.



Habitat larvaire de la Lamproie de Planer



Natura 2000, un projet européen d'envergure locale

Le réseau écologique Natura 2000 est constitué d'un ensemble cohérent de sites retenus au titre de deux directives européennes, la directive Oiseaux, datant de 1979 et la directive Habitats, Faune, Flore datant de 1992.

De ces directives sont nées les Zones spéciales de conservation (ZSC) et les Zones de protection spéciales (ZPS), élaborées respectivement pour la protection des habitats naturels et des oiseaux.

Comment ça marche ?

Pour chaque site Natura 2000, un comité de pilotage est établi, regroupant l'ensemble des acteurs du territoire. Collectivités, associations, usagers et services de l'État y sont représentés. C'est ce comité qui entérine toutes les décisions majeures pour la vie du site.

Un document d'objectifs est rédigé pour dresser le constat et les orientations nécessaires à la préservation du site et de ses habitats.

De ce document découleront toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche.

... à la mise en oeuvre

Qui peut s'engager ?

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000, qu'il soit agriculteur, particulier, collectivité ou association, peut s'engager dans la démarche pour participer à la préservation de la biodiversité.



Sous-berge sur le Layon

A qui s'adresser ?

Toute personne souhaitant s'inscrire dans la démarche Natura 2000 sur le site doit prendre contact avec l'animateur concerné (Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre). Ce dernier effectuera un diagnostic des parcelles et accompagnera le contractant dans sa démarche de signature du contrat qui sera instruit par la Direction Départementale des Territoires du Cher (DDT).

Les actions pourront être engagées par le contractant ou déléguées à un tiers dans le respect des cahiers des charges.



Zone à Chabot sur le Layon

Quels sont les moyens d'agir ?

Vous êtes agriculteur ?

➔ Mesures agro-environnementales

Ces contrats, à destination des agriculteurs du territoire, visent à adapter les pratiques d'exploitation pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux du territoire. En contrepartie du respect des engagements pris, un financement est attribué au signataire pour une durée de cinq ans. L'extensification des pratiques assure la préservation des habitats et des espèces patrimoniales des parcelles agricoles, tout en valorisant les usages.

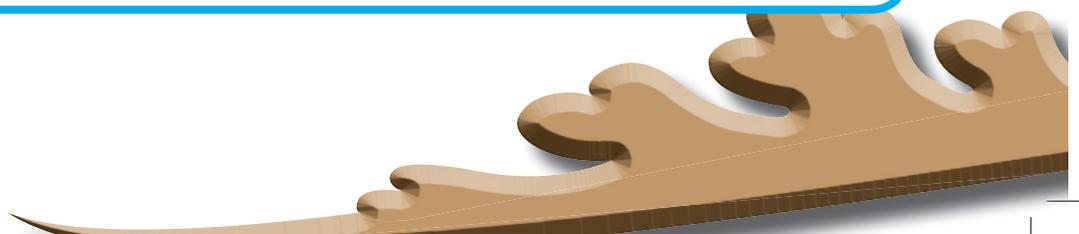
Vous êtes propriétaire, gestionnaire ?

➔ Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un engagement volontaire au respect de bonnes pratiques en matière de gestion des milieux naturels. Elle n'engage pas de surcoût d'entretien pour le propriétaire et le gestionnaire et n'entraîne, de ce fait, aucune contrepartie financière. La signature d'une charte ouvre toutefois droit à un certains nombres d'avantages tels que l'exonération partielle de la taxe sur le foncier non-bâti ou l'engagement de gestion durable des forêts.

➔ Contrat Natura 2000

Un contrat Natura 2000 est passé entre un ayant-droit et l'État pour la réalisation d'actions de gestion des milieux naturels. Ces actions sont financées par des crédits européens et nationaux pour une durée de cinq ans, sur la base des préconisations du plan de gestion établi initialement. D'entretien ou de restauration, chaque contrat est spécifique au site et fait l'objet d'un diagnostic préalable.



L'évaluation des incidences Natura 2000

Afin d'assurer la conservation des espèces et habitats des sites Natura 2000, une démarche d'évaluation des incidences a été mise en place pour limiter d'éventuelles atteintes aux habitats et espèces d'intérêt européen. Cette démarche permet de regarder un projet sous un angle transversal et de prendre en considération les incidences environnementales dans un objectif de développement durable des territoires.

Un principe de listes à été établi pour recenser les projets susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000.

- Une liste nationale qui comprend des projets d'ores et déjà soumis à un encadrement administratif,
- Une première liste locale comportant des projets soumis à un encadrement administratif qui ne figure pas dans la liste nationale ou avec un seuil différent,
- Une seconde liste locale regroupant des projets non encadrés administrativement mais susceptibles d'incidences notables.

Il existe également une clause filet permettant de soumettre à évaluation des projets non prévus par les listes.

Ce sont les Directions départementales des territoires (DDT) qui coordonnent la mise en œuvre de l'évaluation des incidences.

Les bons réflexes

Pourquoi évaluer l'incidence de son projet ?

Évaluer c'est comprendre, c'est se poser la question de ce qui existe, parfois caché, souvent discret autour de soi, et ainsi découvrir les richesses naturelles présentes afin de les prendre en compte dans ses projets.

Vous avez un projet en site Natura 2000 ?

Prenez contact en amont avec l'animateur du site(Conservatoire des espaces naturels de la région Centre) qui pourra vous aiguiller sur les démarches nécessaires. Les services instructeurs doivent également être associés au plus tôt..

Vous êtes soumis à l'évaluation d'incidence ?

L'animateur est là pour vous présenter les enjeux des sites et les incidences que peut avoir votre projet.



Pour en savoir plus

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre



Pierre-Jocelyn Gillaizeau,
chargé de mission Natura 2000

11 bis, rue Ferdinand Gambon

58150 Pouilly-sur-Loire

Tél : 03.86.39.31.31 - 06.24.78.17.58

E-mail : pierre-jocelyn.gillaizeau@cen-centre.org

www.cen-centre.org

Direction départementale des territoires du Cher



6, place de la pyrotechnie
CS2000

18019 BOURGES Cedex

Tél : 02.34.34.61.00

www.cher.equipement-
agriculture.gouv.fr

DREAL Centre

5, avenue Buffon - BP 6407

45064 Orléans Cedex 2

Tél : 02.38.49.91.91

www.centre.developpement-
durable.gouv.fr



Pays Sancerre-Sologne

7, rue de la Gare

18260 Vailly sur Saultre

Tél. : 02.48.73.99.01

E-mail : contact@

pays-sancerre-sologne.com

www.pays-sancerre-sologne.com



Un document réalisé par le
Conservatoire dans le cadre
de l'animation, avec le
soutien de :



Conception/rédaction : Cen Centre 2012
Crédits photos : Cen Centre/P-J Gillaizeau, E. Spéh